

Le danger guette à chaque coin de rue

Les “murs invisibles” entravant le libre accès des femmes à l'espace public

**HALTE
À LA VIOLENCE
CONTRE
LES FEMMES**



«La ville est censée être émancipatrice, bannir les comportements sclérosés et permettre de se libérer des contraintes ». Rabéa Naciri, membre de l'Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes (AMVEF), constate, cependant, qu'il y a un hiatus entre cet idéal et la réalité.

Elle a expliqué au cours d'une conférence organisée par l'AMVEF, avant-hier à Casablanca, que l'accès à l'espace public dans les villes n'est pas déterminé par le facteur genre. C'est-à-dire que « l'accès à l'espace public urbain et son appropriation sont déterminés par des facteurs divers et, surtout influencés par les rapports sociaux de sexe. Ce contexte fait que les femmes ne peuvent pas se mouvoir dans l'espace public avec la même liberté que les hommes », selon une note introductive distribuée au début de cet événement.

Elle a également souligné que « les femmes, toutes catégories sociales confondues, sont exposées de façon permanente à l'éventualité d'être confrontées à la violence et gardent constamment à l'esprit, plus que les hommes, le fait qu'elles risquent de se faire agresser lorsqu'elles sont dans l'espace public».

Rabéa Naciri affirme que la probabilité de voir des femmes subir la violence est plus grande dans la rue que dans l'espace conjugal, contrairement aux idées véhiculées à ce propos. « Les usages féminins de la rue révèlent la facette inégalitaire de l'espace public et tendent à rendre les femmes responsables de leur sécurité-insécurité », a-t-elle conclu en se basant sur les résultats d'une étude présentée lors de cette conférence.

Cette réalité impose aux femmes d'adapter leurs comportements aux contraintes imposées par la vision machiste de l'espace public, ou en d'autres termes « aux murs invisibles de cet espace », selon la formule utilisée par l'enquête (modalités de sortie, aspect vestimentaire, choix des heures et des lieux à fréquenter, choix du moyen de transport, etc.). La finalité de l'AMVEF n'est pas de diagnostiquer et de mesurer le phénomène de la violence envers les femmes dans l'espace public. Cette phase est un prélude à l'action. Le but de cette association est d'arriver à « une gouvernance urbaine qui suppose de traiter les citoyens et les citoyennes sans discrimination aucune, implique de prendre en compte les violences envers les femmes tout comme le sentiment d'insécurité dans l'espace privé et dans l'espace public ». C'est pour cette raison que l'oratrice a proposé une charte pour l'égalité et la sécurité des femmes et des filles dans les villes et les régions. L'objectif de cette charte, selon l'AMVEF, est de dépasser la vision classique des élus et des pouvoirs locaux qui considèrent l'espace public « comme neutre, et vécu de la même manière par les hommes et les femmes. Mais en réalité, il est un lieu où les déséquilibres entre les deux sexes demeurent profonds ; les femmes n'investissent pas l'espace public de la même façon que les hommes ».

Samedi 14 Décembre 2013

M.T